



Remboursement de frais d'hospitaliation

Par **nuttea**, le **26/02/2018** à **08:41**

Bonjour,

j'ai travaillé dans la fonction publique via un "contrat aidé" (pas en tant que contractuel ni titulaire) et on m'a contrainte de m'affilier à la SOLSANTIS SLI MFP celle qui couvre les frais pour les agents contractuels et titulaire.

J'ai été hospitalisée 5 mois et la SOLSANTIS me fait parvenir un courrier disant que je suis en ALD (semi soulagement)

Mon contrat étant terminé depuis 2 ans. On m'a dit que je ne pourrai quitter la SOLSANTIS uniquement lorsque j'aurai retrouvé un emploi dans le secteur privé.

Ma question est la suivante; en tant qu'ancienne contrat aidé non contractuelle ni titulaire (ne travaillant plus en milieu publique) devrai-je rembourser l'intégralité des frais engagés pour l'hospitalisation, et autres soins